



## Extrait du Registre des Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mardi 12 décembre 2017 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 5 décembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

#### Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Patrick Vaineau, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Alain Kerhervé, Martine Brézac, Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Serge Nilly, Yvette Bouguen.

#### Pouvoirs :

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Danièle Kha  
Eric Alagon a donné pouvoir à Pierrick Le Guirrinec  
Géraldine Chereau a donné pouvoir à Cécile Peltier  
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou  
Stéphanie Mingant a donné pouvoir à Géraldine Guet  
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Cindy Le Hen

**13. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018 : CREATION DE DEUX POSTES  
D'AGENTS RECENSEURS ET FIXATION DE LA REMUNERATION**

Exposé :

Dans le cadre du recensement de la population, la Ville de Quimperlé recrute chaque année des agents recenseurs chargés, sous l'autorité du coordonnateur communal, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants.

Ces agents auront à utiliser leur véhicule personnel.

La rémunération se décompose comme suit :

- une part fixe (journées de formation, tournée de reconnaissance et frais de transport)
- une part liée à la quantité de travail fourni (nombre de feuilles de logement remplies)
- une part liée à la qualité du travail réalisé (tenue du carnet de tournée).

Proposition :

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- de créer deux postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement 2018,
- de rémunérer ces agents comme suit :

1- Forfait :	
- 2 demi-journées de formation	40 €
- frais de transport	180 €
- tournée de reconnaissance	40 €
2- Collecte	
- feuille de logement remplie et vérifiée	5 €
- bulletin individuel rempli et vérifié	1 €
3- Qualité du travail tenue du carnet de tournée	40 €

Avis favorable de la Commission ressources humaines du 1<sup>er</sup> décembre 2017.

Décision :

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**



Le MAIRE,  
Michaël QUERNEZ.